

MAIRIE
de
SAINT-MARCEL-LES-VALENCE

Code Postal 26320
Tél. 04 75 58 70 03 - Fax 04 75 58 74 34

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 20/09/2021 à 20 heures

Etaient présents :

Jean-Michel VALLA, Marie MONTMAGNON, Anne-Charlotte KUBICKI, Eric SIMONET, Schahrazad BENSADI, Gilbert BELDA, Patrick ZANI, Vincent BARD, Joelle PLEINET, Pierre DEVAL, Thomas LEFEVRE, Fabien MICHEL DIT BARON, Paul DESPESE, Béate RUNDLER, Barbara AROD, Pascal OBOUSSIER, Marie-Thérèse MEYER, Aurélie ALLEON, Sandrine VICTOURON, Florian JEUNOT, Chrystel BANC

Avaient donné pouvoir :

Christelle SCEUR à Gilbert BELDA, Gaspar DESPLANQUES à Marie MONTMAGNON, Béatrice TEYSSOT à Florian JEUNOT, Bernard POURRET à Jean Michel VALLA, Pauline BOREL à Barbara AROD, Anne CHARBONNEL à Schahrazad BENSADI

Etaient absents :

ROBIN Frédéric, Camille MAZEROUX

Aurélie ALLEON est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance :

- Soumet au vote le procès-verbal de la séance du 19 juillet 2021 qui est approuvé à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

AFFAIRE n°1 : FINANCES - TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAUX AVENUE DE PROVENCE
SDED 26

Rapporteur : L'Adjoint aux travaux - Gilbert BELDA

27 votants pour

Dans le cadre des futurs travaux de voirie sur l'avenue de Provence (entrée Nord-Est) Liberté, le Conseil Municipal valide la participation financière de la Commune à l'enfouissement des réseaux électriques. Cette participation est fixée à 49 141.20 €. Ces travaux seront réalisés par le SDED26 et la part financière supportée par ce dernier est arrêtée à 91 262.23 € HT

AFFAIRE n°2 : MARCHE PUBLIC - ACCORD CADRE - TRAVAUX DE VOIRIES

Rapporteur : Le Maire

27 votants pour

Le Conseil Municipal valide le choix de l'entreprise COLAS - OBOUSSIER pour le marché de travaux VRD.

AFFAIRE n°3 : MARCHE PUBLIC - GROUPEMENT DE COMMANDE - VERIFICATIONS PERIODIQUES

Rapporteur : L'Adjoint au Patrimoine - Eric SIMONET

27 votants pour

L'adjoint rappelle le groupement réalisé antérieurement avec les communes riveraines pour les prestations de vérifications périodiques qui incombent à la collectivité et précise que ce groupement permet de profiter d'économie d'échelle substantielles. Il propose de le renouveler pour les quatre prochaines années.

Le conseil Municipal valide les termes de la Convention de groupement d'achat pour les prestations de vérifications périodiques et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

AFFAIRE n°4 : FONCIER - CONVENTION VEILLE FONCIERE EPORA - AGGLO VALENCE ROMANS

Rapporteur : Le Maire

27 votants pour

Le conseil Municipal valide la Convention de veille foncière à intervenir entre la Commune, l'EPORA et l'Agglo et ce pour l'ensemble du territoire communal.

AFFAIRE n°5 : FONCIER - ACQUISITION PARCELLES A INTEGRER DOMAINE PUBLIC - Rue du RHONE

Rapporteur : Le Maire

27 votants pour

L'adjoint rappelle que dans le cadre de travaux de voirie antérieurs, des terrains de riverains avaient été utilisés pour l'aménagement des trottoirs. Aujourd'hui, au regard, du document d'arpentage réalisé, il propose de régulariser ces emprises foncières du domaine public.

Le Conseil Municipal valide les principes d'acquisitions foncières auprès d'un riverain de la Rue du Rhône, portant régularisation d'emprises foncières du domaine routier communal et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

AFFAIRE n°6 : INTERCOMMUNALITE - MODIFICATION STATUTS Syndicat Irrigation Drômois

Rapporteur : Le Conseiller Délégué - Paul DESPESE

27 votants pour

Le Conseiller Délégué rappelle que pour donner suite à la demande d'adhésion au syndicat de 3 nouvelles communes et prendre acte du déménagement du siège social à Montélier, il convient de modifier les statuts.

Le Conseil Municipal valide la modification des statuts du Syndicat d'Irrigation de la Drôme portant adhésion de nouvelles communes et modification de l'adresse du siège social

AFFAIRE n°7 : INTERCOMMUNALITE - SID - RAPPORT Cour Régionale des Comptes

Rapporteur : Le Conseiller Délégué Paul DESPESE

Le Conseil Municipal acte du rapport de la Cours Régionale des Comptes relatif à la gestion du Syndicat d'Irrigation de la Drôme, pour la période 2013/19.

AFFAIRE n°8 : INTERCOMMUNALITE - Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de Valence - RAPPORT 2020 - PRIX DE L'EAU

Rapporteur : Le Conseiller Municipal - Pascal OBOUSSIER

Monsieur OBOUSSIER rappelle que ce rapport est destiné à l'information des usagers sur la qualité et le prix du service public de l'eau, il fournit les indicateurs techniques et financiers définis dans le décret n°95-635 du

6 mai 1995 et le décret n°2007-675 du 02 mai 2007 et indique les principales améliorations du service apportées en 2020.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité de l'établissement Public de Coopération Intercommunale, SIEPV.

AFFAIRE n°9 : INTERCOMMUNALITE - MODIFICATION STATUTS - EPCI Valence Romans Agglo

Rapporteur : Le Maire

27 votants pour

Monsieur le Maire rappelle que pour donner suite à l'adoption du projet de territoire qui définit les ambitions pour le territoire à 10 ans, et aux récentes évolutions législatives, il convient de faire évoluer certaines compétences.

Le Conseil Municipal valide la modification des statuts de l'EPCI portant modification des compétences et du fonctionnement dudit EPCI.

AFFAIRE n°10 : ECONOMIE - OUVERTURE DOMINICALE 2022

Rapporteur : Le Maire

27 votants pour

En application de l'article L3132,6 du code de travail modifié par la loi MACRON, le repos dominical peut, après demande préalable du Conseil Municipal, être supprimé par le Maire dans la limite de 12 dimanches par an. Dans l'hypothèse où le Conseil Municipal décide un nombre supérieur à 5 d'ouvertures dominicales, l'avis conforme de l'EPCI de rattachement est nécessaire

Le Conseil Municipal autorise dans la limite de 12 dimanches, la suppression du repos dominical pour l'année 2022, pour les commerces St Marcellois concernés par cette réglementation.

AFFAIRE n°11 : PATRIMOINE - CONVENTION TRAVAUX ENEDIS

Rapporteur : L'Adjoint aux Travaux - Gilbert BELDA

27 votants pour

L'adjoint rappelle que ENEDIS va procéder au renforcement du réseau sur le secteur de MATHIAS Nord, et qu'à ce titre les travaux vont nécessiter le passage de câbles sur une propriété Communale

Le Conseil Municipal valide la demande de convention de servitude de canalisation sur la parcelle Communale ZE 0044 et 0045 au profit d'ENEDIS pour permettre le renforcement du réseau électrique.

AFFAIRE n°12 : RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Rapporteur : Le Maire

27 votants pour

Dans le cadre de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion de la Collectivité et des déroulés de carrière des agents, il est proposé de mettre en adéquation le tableau des effectifs des agents municipaux avec les avancements de grades annuels de certains agents.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création de postes proposés et en lien avec les avancements de grades présentés.

AFFAIRE n°13 : RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS POSTES DE RENFORT - SERVICE ENTRETIEN COVID-19

Rapporteur : Le Maire

27 votants pour

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre du protocole sanitaire « Entretien » par l'Education Nationale, il convient de renforcer les équipes d'entretien des 4 groupes scolaires.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création de 5 postes de renfort pour l'entretien des écoles afin de répondre aux exigences du protocole sanitaire de nettoyage renforcé mis en œuvre par l'éducation nationale dans les écoles.

AFFAIRE n°14 : RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS POSTES DE RENFORT - SERVICE ECOLE COVID-19

Rapporteur : Le Maire

27 votants pour

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre du protocole sanitaire COVID-19 d'accueil des enfants de maternelles, il convient de renforcer les équipes d'ATSEM des 2 écoles maternelles.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création de 2 postes de renfort pour l'accueil des enfants de maternelle dans les écoles afin de répondre aux exigences du protocole d'accueil mis en œuvre par l'éducation nationale.

AFFAIRE n°15 : RESSOURCES HUMAINES - POSTE DST - COMPLEMENT

Rapporteur : Le Maire

27 votants pour

Il est rappelé au Conseillers Municipaux la nécessité de compléter la délibération du 29 mars 2021 portant création du poste de DST, afin de pouvoir procéder aux recrutements des candidats en Contrat à Durée Indéterminée de la FPT.

Le Conseil Municipal approuve le complément présenté et relatif à la possibilité de recourir aux agents contractuels tels que visés par l'article 3-3-2 de la loi n°84-53 pour pourvoir le poste de D.S.T actuellement vacant au tableau des effectifs.

AFFAIRE n°16 : Compte rendu des Décisions

Rapporteur : Monsieur le Maire

<u>N°</u>	<u>Dates</u>	<u>Objet</u>	<u>Incidence financière</u>
20	05/07/2021	Convention Eclairage Public - Commune - VRA	31 632 €
21	08/07/2021	MP2018-006 Assurance LOT2 - RC - GROUPAMA (Avenant)	+3688.68 €

AFFAIRE n°17 : Affaires Diverses

- Bilan du forum des Associations
- Rappelle de l'ouverture de la Saison Culturelle le vendredi 24 septembre

Levée de séance à 21h20.